

# COMMUNAUTE DE COMMUNES BAYEUX INTERCOM

assainissement collectif : principal

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

### Exercice 2019

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Volumes facturés .....	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	14
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	14
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	14
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	15
2.1.	Modalités de tarification .....	15
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	16
2.3.	Recettes.....	17
3.	Indicateurs de performance .....	18
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	18
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	18
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	20
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	21
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	22
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	22
4.	Financement des investissements.....	24
4.1.	Montants financiers.....	24
4.2.	Etat de la dette du service .....	24
4.3.	Amortissements .....	24
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	24
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	26
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	27

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES BAYEUX INTERCOM
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : principal
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Agy, Arganchy, Arromanches-les-Bains, Barbeville, Bayeux, Commes, Guéron, Longues-sur-Mer, Manvieux, Monceaux-en-Bessin, Nonant, Port-en-Bessin-Huppain, Ryes, Saint-Loup-Hors, Saint-Martin-des-Entrées, Saint-Vigor-le-Grand, Sommervieu, Subles, Tracy-sur-Mer, Vaucelles
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : établi entre 1999 et 2007
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 16 juin 2007 modifié le 25 juin 2009

## 1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière, recours à une prestation de service pour l'exploitation de la filière boues de l'Eldorad'eau (agglomération bayeusaine)

\* Approbation en assemblée délibérante

### **1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 24 224 habitants au 31/12/2019 (24 180 au 31/12/2018).

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 9 957 abonnés au 31/12/2019 (9 833 au 31/12/2018).

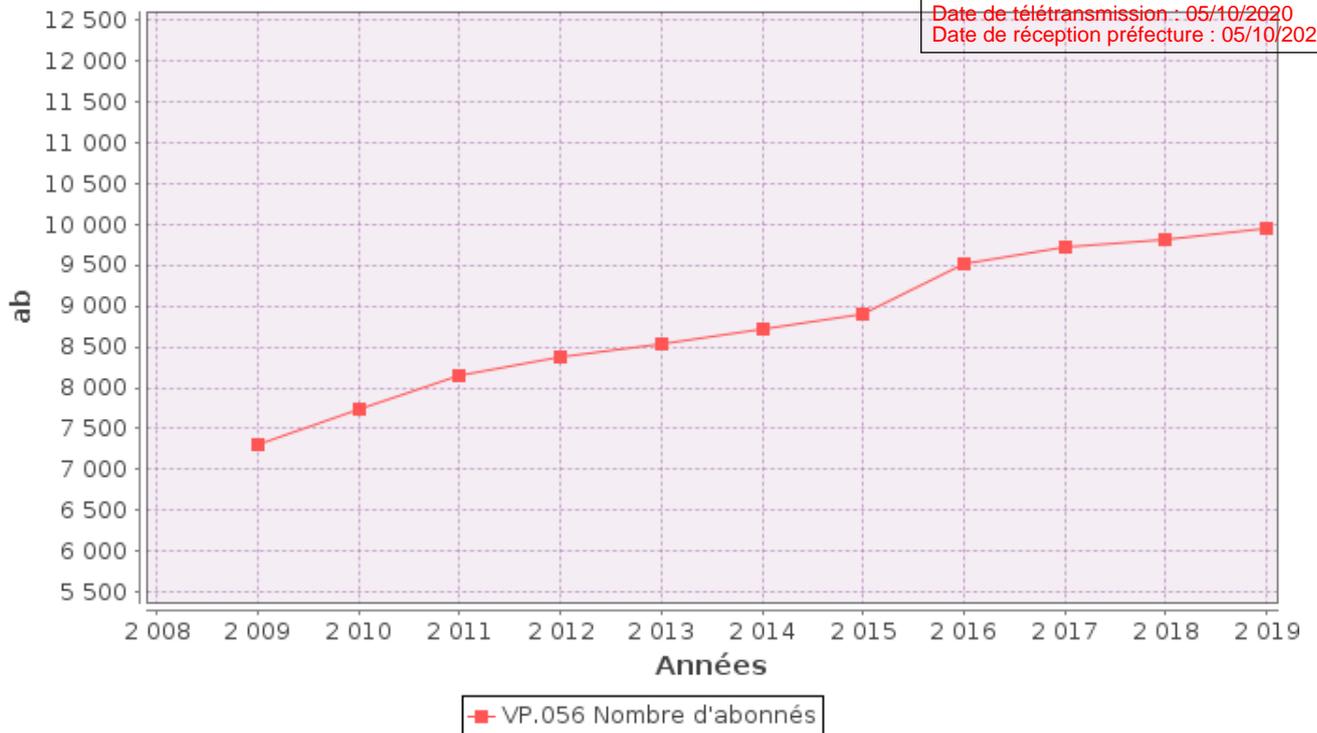
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Agy	79	84		84	+6.3
Arganchy	3	3		3	0
Arromanches-les-Bains	433	432		432	-0.02
Barbeville	45	52		52	+15.5
Bayeux	4758	4773	3	4776	+0.3
Commes	212	224		224	+5.6
Guéron	14	14		14	0
Longues-sur-Mer	25	25		25	0
Manvieux	62	66		66	+6.4
Monceaux-en-Bessin	218	221		221	+1.3
Nonant	9	9		9	0
Port-en-Bessin-Huppain	1180	1218	1	1219	+3.3
Ryes	238	239		239	+0.4
Saint-Loup-Hors	134	134		134	0
Saint-Martin-des-Entrées	263	271		271	+3
Saint-Vigor-le-Grand	1062	1070		1070	+0.7
Sommervieu	448	455		455	+1.6
Subles	255	259		259	+1.6
Tracy-sur-Mer	211	215		215	+1.9
Vaucelles	184	189		189	+2.7
<b>Total</b>	<b>9 833</b>	<b>9 957</b>		<b>9 957</b>	<b>1,3%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 9 982.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 50,29 abonnés/km) au 31/12/2019. (49,54 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,43 habitants/abonné au 31/12/2019. (2,47 habitants/abonné au 31/12/2018).

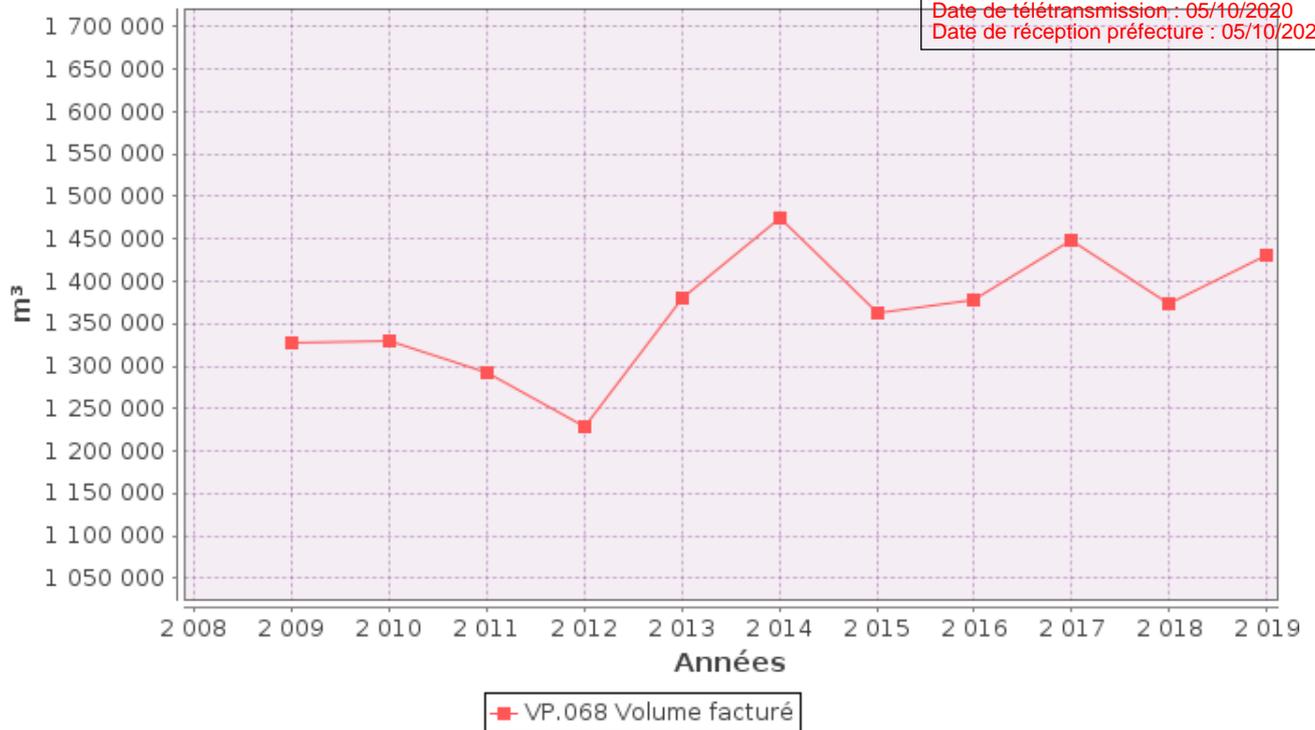


### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	1 186 447	1 260 187	+6
Abonnés non domestiques	188 204	170 140	-1%
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>1 374 651</b>	<b>1 430 327</b>	<b>4%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



## 1.6. **Détail des imports et exports d'effluents**



Depuis l'adhésion de la commune d'Arromanches les Bains à Bayeux Intercom au 01/01/2016, il n'y a plus d'eaux usées exportées vers un autre syndicat ou une autre collectivité.

## 1.7. **Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)**



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 4 au 31/12/2019 (4 au 31/12/2018).

## 1.8. **Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert**



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 5 km de réseau unitaire hors branchements,
- 194 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 199 km (199 km au 31/12/2018).

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Poste de relevage des eaux usées	« la Gare » bd Montgomery à Bayeux	20 à 25 m <sup>3</sup>
Bassin de transfert	Boulevard Eindhoven	1500 m <sup>3</sup>
Déversoir d'orage	Rue Larcher à Bayeux	



## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 6 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

### STEU N°1 : Station d'épuration de Tracy Code Sandre de la station : 031470901000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1982 restructurée en 2019									
Commune d'implantation		Tracy-sur-Mer (14709)									
Lieu-dit		Chemin de la Jacquotte									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		4500									
Nombre d'abonnés raccordés		713									
Nombre d'habitants raccordés		977									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		Non précisé dans l'arrêté préfectoral									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 21 juin 2010 complétée par un arrêté complémentaire sur le traitement bactériologique des eaux traitées du 13 juin 2017									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau côtière							
		Nom du milieu récepteur		La Manche							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		80%					
Bactériologie : E. Coli		1000 germes /100 ml									
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
moyenne	oui	4.2	99.2	26.7	97	4.3	99	3.3	96.7	0.9	93.3
		E. Coli									
moyenne	oui	50 u	Les 15 analyses étaient conformes								

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La charge réelle de la station est de 1967 EH en DBO5 (moyenne annuelle)  
Elle a enregistré une pointe de 4002 EH le 8 août 2019.

**STEU N°2 : Station d'épuration de Ranchy**  
Code Sandre de la station : 031452901000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		25/11/2008									
Commune d'implantation		Ranchy (14529)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		1500									
Nombre d'abonnés raccordés		348									
Nombre d'habitants raccordés		873									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		225									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 20 juillet 2009									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Drôme							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
NGL		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
pH		6 à 8.5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
moyenne	oui	4.3	98.9	36.8	95	6.7	97.9	3.5	96.9	4.2	63.1

La charge réelle de la station est 583 EH en DBO5 (moyenne annuelle).

**STEU N°3 : Station d'épuration de Saint Vigor le Grand**  
Code Sandre de la station : 031466301000

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée faible charge											
Date de mise en service		10/05/2006											
Commune d'implantation		Saint-Vigor-le-Grand (14663)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		55000											
Nombre d'abonnés raccordés		6746											
Nombre d'habitants raccordés		18 095											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		6350m <sup>3</sup> /j par temps sec _ / 7000 m <sup>3</sup> /j par temps de pluie											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 25 octobre 2018 (arrêté de renouvellement) et arrêté relatif aux micropolluants en date du 30 octobre 2017											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Cours d'eau l'Aure									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		15		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						80			
DCO		80		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						75			
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						90			
NGL		10		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						70			
NTK		5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
pH		6 à 8.5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
Pt		1		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						80			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
moyenne		oui		4.5	99	26.7	96.5	3.8	99	2.4	96.9	0.5	94.5

La charge réelle de la station est de 27 467 EH en DBO (moyenne annuelle)  
Elle a enregistré une pointe de 53 900 EH le 25 avril 2019.

**STEU N°4 : Station d'épuration de Port en Bessin Huppain**  
Code Sandre de la station : 031451502000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		23/09/2005									
Commune d'implantation		Port-en-Bessin-Huppain (14515)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		9900									
Nombre d'abonnés raccordés		1413									
Nombre d'habitants raccordés		2432									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		1850 m <sup>3</sup> /j par temps sec / 4350 m <sup>3</sup> /j par temps de pluie									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 5 octobre 2009 complétée par un arrêté relatif au suivi bactériologique des eaux rejetées en date du 13 juin 2017									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau des Chantiers							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						81	
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						75	
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						90	
NGL		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						70	
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH		6 à 8.5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
moyenne	oui	4.3	98.8	23.4	96.3	4.4	98.5	1.7	97.8	2.5	76.4

La charge réelle de la station est de 4 183 EH en DBO<sub>5</sub> (moyenne annuelle)  
Elle a enregistré une pointe de 7 367 EH le 7 août 2019.

**STEU N°5 : Station d'épuration de Ryes**  
Code Sandre de la station : 031455201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		15/03/1993									
Commune d'implantation		Ryes (14552)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		2400									
Nombre d'abonnés raccordés		694									
Nombre d'habitants raccordés		1508									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		360									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 22 août 2018									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau 'la Gronde'							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
pH		6.5 à 8		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	4.8	98.4	32.5	94.4	5.8	98	5.1	93.4	4.4	50.1

La charge réelle de la station est de 883 EH en DBO5 (moyenne annuelle).  
Elle a enregistré une pointe de 1 170 EH le 28 octobre 2019.

Conforme par rapport à l'arrêté préfectoral.

Non conforme par rapport au SDAGE de la Seulles. La norme du phosphore devrait être de 2mg/l. La station n'est pas équipée pour le traitement de ce paramètre. Un suivi amont et aval de la station est assuré. Selon les résultats de ce suivi et l'avis des services de l'Etat, des investissements seront probablement à prévoir.

**STEU N°6 : Station d'épuration Batteries de Longues-sur-Mer**  
 Code Sandre de la station : 031437701000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres à Sables									
Date de mise en service		31/12/1997									
Commune d'implantation		Longues-sur-Mer (14377)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		33									
Nombre d'abonnés raccordés		1									
Nombre d'habitants raccordés		Office du tourisme									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		inconnu									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Absence d'arrêté préfectoral de déclaration <input type="checkbox"/> Rejet selon l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les tstaions inférieures à 120 kg/j de DBO5									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		Infiltration							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>		35			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
DCO		200			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
MES					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
moyenne	oui	6	98.2	48	90.6	16	84.7				

Bayeux Intercom exploite également deux autres petites unités de traitement des eaux usées

- Microstation de Damigny à Saint Martin des Entrées : 15 EH
- Filtre à sable et lit d'épandage à Longues Sur Mer (Calvados Habitat, commerces et lotissement des Pommiers) : 35 EH

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
Station d'épuration de Tracy (Code Sandre : 031470901000)	16.5	28.4
Station d'épuration de Ranchy (Code Sandre : 031452901000)	7.3	9
Station d'épuration de Saint Vigor le Grand (Code Sandre : 031466301000)	407.8	444.6
Station d'épuration de Port en Bessin Huppain (Code Sandre : 031451502000)	120.9	136
Station d'épuration de Ryes (Code Sandre : 031455201000)	20.5	19.9
Station d'épuration Batteries de Longues (Code Sandre : 031437701000)	0	0
<b>Total des boues produites</b>	<b>573</b>	<b>637.9</b>

### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
Station d'épuration de Tracy (Code Sandre : 031470901000)	16,5	28,4
Station d'épuration de Ranchy (Code Sandre : 031452901000)	7,3	9
Station d'épuration de Saint Vigor le Grand (Code Sandre : 031466301000)	415	391.1
Station d'épuration de Port en Bessin Huppain (Code Sandre : 031451502000)	120,9	143
Station d'épuration de Ryes (Code Sandre : 031455201000)	20,5	18.2
Station d'épuration Batteries de Longues (Code Sandre : 031437701000)	0	0
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>580.2</b>	<b>589.7</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	Prix unitaire en fonction du mètre carré et en fonction du type d'activité. Le plus courant : 25 €/m <sup>2</sup> de surface de plancher pour une maison individuelle	
Participation aux frais de branchement	Coût déterminé en fonction du chantier	

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	2,185 €/m <sup>3</sup>	2,185 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m <sup>3</sup>	0,185 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n°5 du 13/12/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération n°7 du 19/12/2013 effective à compter du 01/01/2014 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération n°11 du 29/09/2011 effective à compter du 01/01/2012 fixant la participation aux frais de branchement.

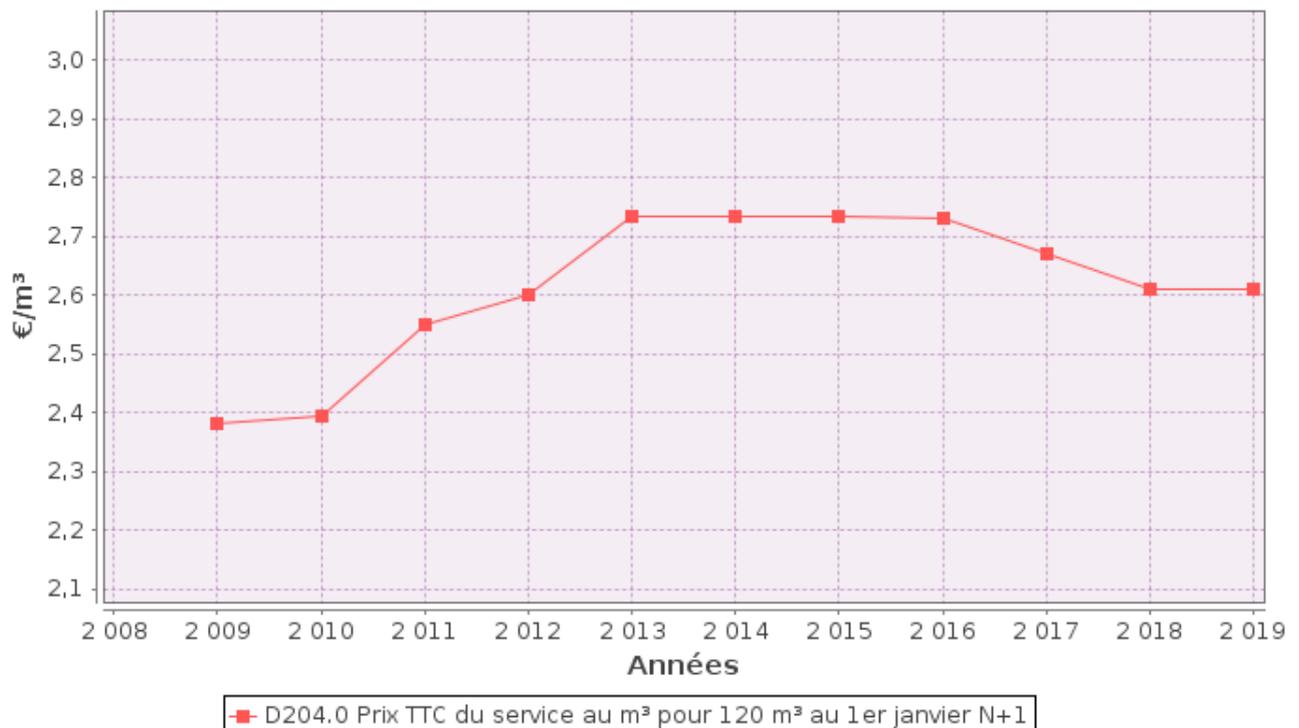


## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	___%
Part proportionnelle	262,21	262,21	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	262,21	262,21	0%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
TVA	28,44	28,44	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	50,64	50,64	0%
<b>Total</b>	<b>312,85</b>	<b>312,85</b>	<b>0%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,61</b>	<b>2,61</b>	<b>0%</b>

**ATTENTION** : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Le tarif pratiqué sur la communauté de communes est identique pour chaque commune.  
 Les volumes facturés sont fonction des volumes d'eau potable consommés.  
 La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	3 848 016	3 787 691	-1.5
Redevance modernisation des réseaux de collecte (AESN)	318 291	269 394	-15.4
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>4 166 307</b>	<b>4 057 085</b>	-2.6
Recettes de raccordement (PFAC)	341 024	257 708	-24.4
Prime de l'Agence de l'Eau	183 129	183 857	+0.4
Recettes liées aux travaux : création de branchements	109 040	54 602	-49.9
Recettes liées aux travaux : branchements lors des extensions réseaux	50 180	48 401	-3.5
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0
Contributions lors des ventes immobilières	5 850	1 950	-66.7
<b>Total autres recettes</b>	<b>689 223</b>	<b>546 518</b>	-20.7
<b>Total des recettes</b>	<b>4 855 530</b>	<b>4 603 603</b>	-5.2

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 4 057 085 € (4 166 307 au 31/12/2018).

### **3. Indicateurs de performance**

#### **3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,75% des 9 982 abonnés potentiels (99,48% pour 2018).

#### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96,34%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	95,7%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	69,2%	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>96</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 96 pour l'exercice 2019 (94 pour 2018).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration de Tracy	118	100	100
Station d'épuration de Ranchy	35	100	100
Station d'épuration de Saint Vigor le Grand	1 648	100	100
Station d'épuration de Port en Bessin Huppain	251	100	100
Station d'épuration de Ryes	53	100	100
Station d'épuration Batteries de Longues	1,98	100	—

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2018).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration de Tracy	118	100	100
Station d'épuration de Ranchy	35	100	100
Station d'épuration de Saint Vigor le Grand	1 648	100	100
Station d'épuration de Port en Bessin Huppain	251	100	100
Station d'épuration de Ryes	53	100	100
Station d'épuration Batteries de Longues	1,98	100	—

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2018).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration de Tracy	118	100	100
Station d'épuration de Ranchy	35	100	100
Station d'épuration de Saint Vigor le Grand	1 648	100	100
Station d'épuration de Port en Bessin Huppain	251	100	100
Station d'épuration de Ryes	53	100	100
Station d'épuration Batteries de Longues	1,98	100	—

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2018).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station d'épuration de Tracy :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	28.4
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		28,4

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

**Station d'épuration de Ranchy :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	9
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		9

**Station d'épuration de Saint Vigor le Grand :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	310
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	81.1
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		391,1

**Station d'épuration de Port en Bessin Huppain :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	143
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		143

**Station d'épuration de Ryes :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	18.2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		18,2

**Station d'épuration Batteries de Longues :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Pas de production de boues : filtration des eaux usées dans le sol		0

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2018).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 749 043.27	5 663 705.34
Montants des subventions en €	17 623	171 816
Montants des contributions du budget général en €	0	0
D'importants travaux d'extension de réseau ont été réalisés en 2019 et d'autres ont été engagés en fin d'année 2019. Les travaux d'extension de réseaux de Longues Sur Mer et Escures (Commes) ont été réalisés en 2019 mais n'étaient pas soldés sur l'exercice 2019.		

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [2019] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	8 187 026.33	8 896 331.66
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	426 990.63
	en intérêts	194 654.59
		458 010.67
		218 794.05

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 942 169.62 € (911 599.75 € en 2018).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Etude technico économique pour 4 opérations d'amélioration de l'exploitation : démarrée en 2017	0	13 985
Etude technico-économique du devenir de la filière boues de l'unité de traitement des eaux usées Eldorad'eau (agglo bayeusaine)	30 000	0
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour schéma directeur de l'agglo bayeusaine et schéma directeur d'assainissement	25 000	

#### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programme de travaux (au budget 2019)						
Fiche action	Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Reports 2018 en 2019 RAR	2019 Voté	2020	2021	Total opération 2018 —> 2021
19ASS16	Amélioration patrimoine et entretien des réseaux	66 170,75	215 000,00	180 000,00	180 000,00	641 170,75
19ASS17	Petites opérations sur postes de relevage	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	150 000,00
19ASS19	Travaux divers et imprévus sur réseaux	0,00	10 000,00	30 000,00	12 000,00	52 000,00
19ASS1A	Renouvellement annuel des réseaux	282 371,02	915 000,00	1 180 000,00	700 000,00	3 077 371,02
09ASS2	Création de réseaux et transfert des eaux usées Esquay Sur Seulles (AP/CP)	27 144,80	885 556,00	1 120 000,00	0,00	2 032 700,80
09ASS3	Création de réseaux et transfert des eaux usées Longues Sur Mer (AP/CP)	702 336,73	2 006 000,00	50 000,00	294 150,00	3 052 486,73
11ASS21	Extension réseau Ferme de Neuville à Port en Bessin Huppain PBH	0,00	0,00	10 000,00	146 000,00	156 000,00
11ASS22	Extension filière boues station épuration Port en Bessin (AP/CP)	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
19ASS20	Extension de réseaux	805,30	30 000,00	33 000,00	30 000,00	93 805,30
13ASS24	Extension réseaux Manvieux	11 845,25	368,57	0,00	0,00	12 213,82
16ASS31	Extension réseaux Commes _ Escures	6 952,08	802 000,00	0,00	0,00	808 952,08
16ASS32	Extension réseaux Arganchy _ Eglise	9 442,64	335 560,00	0,00	0,00	345 002,64
19ASS34	Extension réseaux Vaux Sur Aure _ Bourg	0,00	150 000,00	585 000,00	0,00	735 000,00
19ASS35	Amélioration unité de traitement PHB désinfection	0,00	30 000,00	255 000,00	0,00	285 000,00
16ASS33	Restructuration unité de traitement Tracy Sur Mer	172 877,77	28 258,70	0,00	0,00	201 136,47
19ASS28	Travaux divers sur bâtiments et ouvrages	0,00	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 279 946,34</b>	<b>5 470 743,27</b>	<b>3 493 000,00</b>	<b>1 462 150,00</b>	<b>11 705 839,61</b>

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 11 demandes d'abandon de créance et en a accordé 11.

2084.39 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0.001 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2019 (0,003 €/m<sup>3</sup> en 2018).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

La communauté de communes n'a pas mené d'actions de coopération ou d'aides au développement.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2018	Valeur 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	24 180	24 224
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	573	637,9
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,61	2,61
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,48%	99,75%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	94	96
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,003	0.001

Rapports sur le Prix et la Qualité des Services d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2019\_ Note liminaire  
 Factures d'eau type (D102.0) relative à l'ensemble des compétences eau potable et assainissement exercées en propre par la communauté de communes.

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3/an) sont :

Facture type	Toute les communes de Bayeux Intercom sont en zone classée moyenne pour l'Agence de l'Eau		
	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle Eau Potable	55.60	55.60	0%
Part proportionnelle Eau Potable	120.74	120.74	0%
Part fixe annuelle Assainissement	0	0	0%
Part proportionnelle Assainissement	262.21	262.21	0%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	438.55	438.55	0%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0.00	0.00	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45.60	45.60	0%
Voie Navigable de France (VNF) Prélèvement	0	0	0%
TVA <sup>(1)</sup> Eau potable 5.5%	12.21	12.21	0%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22.20	22.20	0%
Voie Navigable de France (VNF) Rejet	0.00	0.00	0%
TVA <sup>(1)</sup> Assainissement 10%	28.44	28.44	0%
Montant des taxes et des redevances pour 120 m3	108.45	108.45	0%
<b>Total</b>	<b>547</b>	<b>547</b>	<b>0%</b>
Prix TTC au m3	4.56	4.56	0%

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public